

Service instructeur
Direction de l'Architecture

N° CP-2010-15-8-1

Service consulté

**COLLEGE JEAN MONNET DE DANNEMARIE
RESTRUCTURATION DES LOCAUX, MISE EN SECURITE DES COMBLES,
ISOLATION ET REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES
- APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE (A.P.D.) -**

Résumé : *Il est proposé à votre Assemblée d'entériner la proposition d'Avant Projet Détaillé remise par le Cabinet d'architectes LEGROS & COIFFIER, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'opération de restructuration des locaux, mise en sécurité des combles, isolation et remplacement des menuiseries extérieures au Collège Jean Monnet de DANNEMARIE, afin de lui permettre de poursuivre sa mission au stade du Projet. L'évaluation prévisionnelle des travaux s'élève à 2 291 106 €/HT, valeur Novembre 2010, pour un coût prévisionnel d'opération de 2 963 996 €/HT (3 544 939,22 €/TTC, arrondi à 3 545 000 €/TTC), projection fin d'opération : août 2013.*

Cette opération a pour objectif essentiel la mise en sécurité de l'établissement par rapport à la réglementation incendie, ainsi que la mise en conformité par rapport aux nouvelles exigences thermiques et d'accessibilité dans les bâtiments restructurés. Elle devra également permettre de remettre à neuf l'électricité ainsi que la distribution et le système d'émission de chaleur.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est le cabinet LEGROS & COIFFIER, a remis l'Avant Projet Détaillé (A.P.D.). Ce document a fait l'objet d'une analyse par la Direction de l'Architecture.

Les principales observations relevées sont :

1. **Contenu et conformité du dossier A.P.D.**

Le dossier est conforme aux exigences de la loi MOP.

2. **Levée des observations émises au stade A.P.S. (Avant Projet Sommaire)**

Les quelques points de détails relevés en phase A.P.S. ont été traités par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

3. **Aspects économiques**

Le montant des travaux au stade Programme, validé par la Commission Permanente du 3 avril 2009, était de 1 800 300 €/HT valeur octobre 2008, soit 1 851 060 €/HT valeur juillet 2010.

L'A.P.S. de l'opération, approuvé lors de la séance de travail de la Commission Permanente du 24 septembre 2010, arrêta un budget de 2 284 676 €/HT valeur juillet 2010, en augmentation de 23,43 % par rapport au coût Programme, due essentiellement à un problème structurel de charpente et à la complexité des travaux de mise en accessibilité du bâtiment.

Afin de sensibiliser le maître d'œuvre aux objectifs économiques, un budget A.P.D., au plus égal au budget A.P.S., a été imposé au maître d'œuvre.

Le coût A.P.D. annoncé de base est de 2 291 106 €/HT valeur novembre 2010, ramené à 2 275 929,47 €/HT valeur juillet 2010, soit à - 0.38 % par rapport à l'A.P.S.

Le travail fourni par le Maître d'œuvre permet de respecter intégralement les consignes budgétaires, l'A.P.D. ne dépasse pas la valeur de l'A.P.S. et reste conforme aux décisions déjà prises par votre Assemblée.

La décomposition du coût global de l'opération arrêtée à ce jour (valeur novembre 2010) est la suivante :

TRAVAUX	2 291 106 €/HT
PRESTATIONS INTELLECTUELLES (honoraires des divers intervenants, maîtrise d'œuvre, Bureau de contrôle, CSPPS, CSSI, géotechnicien, diagnostics...)	356 946 €/HT
PUBLICATIONS	8 000 €/HT
<u>TOTAL GENERAL HT</u>	<u>2 656 052 €/HT</u>
PROVISIONS (révisions, taux de tolérance contrat de maîtrise d'œuvre, aléas)	307 944 €/HT
<u>TOTAL HT REVISIONS COMPRISES</u> (projection fin d'opération : Août 2013)	<u>2 963 996 €/HT</u>
TOTAL GENERAL TTC	3 544 939.22 €/TTC
Arrondi à	3 545 000.00 €/TTC

4. **Forfait de rémunération définitif de la maîtrise d'oeuvre**

Dans l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'oeuvre, la part de l'enveloppe affectée aux travaux s'élève à 1 800 300 €/HT valeur octobre 2008, qu'il convient de ramener à la date de valeur Mo du marché, soit Juillet 2009, représentant 1 790 908.30 €/HT.

Il convient également de ramener le montant prévisionnel estimé au stade de l'A.P.D., soit 2 291 106 €/HT - valeur novembre 2010 - à date de valeur Mo du marché, soit Juillet 2009, représentant 2 201 971.39 €/HT pour déterminer le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre.

Compte tenu du fait que le Maître d'œuvre a fourni un travail conséquent sur les travaux supplémentaires validés à l'A.P.S., il est légitime de le rémunérer sur ces travaux à ce stade.

phases	DEPART		ARRIVEE	
	DATE VALEUR INDEX	montant	DATE VALEUR INDEX	montant
actualisation programme à la date Mo du marché de MOEexterne	oct.-08	1 800 300,00	juil.-09	1 790 908,30
	805,10		800,90	
travaux suppl. sur phases APS/ APD	nov.-10	2 291 106,00	juil.-09	2 201 971,39
	833,32		800,90	

phases	montant travaux HT		HONORAIRES MOE ext HT			REMARQUES
	montant	différentiel	taux	différentiel	TOTAL	
programme	1 800 300,00		14,10%		253 842,30	cf. acte engagt.
actualisation programme à la date Mo du marché de MOEexterne	1 790 908,30	-9 391,70	14,10%	-1 324,23	252 518,07	taux honoraires : 14,1 % (mission de base + EXE + OPC + DIAG)
travaux suppl. sur phases APS/ APD	2 201 971,39	411 063,09	12,97%	53 314,88	305 832,95	Taux honoraires : 12,97 % application sur l'écart travaux (+/-) du taux des honoraires sur les éléments de mission APS et suivantes
TOTAL		401 671,39		51 990,65	305 832,95	

Le **forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre** s'élève, par conséquent, à **305 832.95 €/HT**, donnant lieu à un avenant global de + 51 990.65 €/HT par rapport au marché de base, soit + 20.48 %.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'Avant Projet Définitif tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée, validé par la Direction de l'Architecture, en sachant que le Conseil d'Administration du collège s'est prononcé favorablement le 5 novembre 2010 sur ce projet ;
- d'arrêter l'étendue des besoins à satisfaire comme suit : estimation globale prévisionnelle de l'opération : **2 963 996 €/HT (3 544 939.22 €/TTC, arrondi à 3 545 000 €/TTC) – projection fin d'opération : août 2013**, répartie de la manière suivante à ce stade : travaux : 2 291 106 €/HT ; prestations intellectuelles : 356 946 €/HT ; publications : 8 000 €/HT ; provision pour révisions, taux de tolérance et aléas : 307 944 €/HT, en sachant :

- ✓ qu'une AP de 2 990 000 € est affectée à l'opération 2009/B112/4696 (B112 - collègues - extensions, restructurations, réhabilitations) ;
 - ✓ qu'à la validation de l'Avant Projet Sommaire, c'est une AP de 3 545 000 € qui était déjà nécessaire pour mener à bien cette opération ;
 - ✓ qu'il est convenu qu'une AP complémentaire de 555 000 € soit votée par le Conseil Général lors de la séance budgétaire du BP 2011, soit concomitamment avec la validation de l'Avant Projet Définitif (conformément aux dispositions du Règlement Financier de la Collectivité) ;
 - ✓ que l'opération va être poursuivie, étant entendu que la notification des marchés de travaux ne pourra intervenir qu'après décision du Conseil Général d'abonder l'AP de 555 000 €.
- de fixer le coût prévisionnel des travaux à 2 201 971.39 €/HT, valeur juillet 2009 (2 291 106 €/HT valeur novembre 2010) ;
- d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 305 832.95 €/HT, valeur Mo marché maîtrise d'œuvre – juillet 2009 ;
- d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre N° 0900321 conclu avec le cabinet d'architecture LEGROS & COIFFIER de BURNHAUPT-LE-HAUT pour un montant de 51 990.65 €/HT, soit une augmentation de 20.48 % du montant du marché initial ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation de délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER